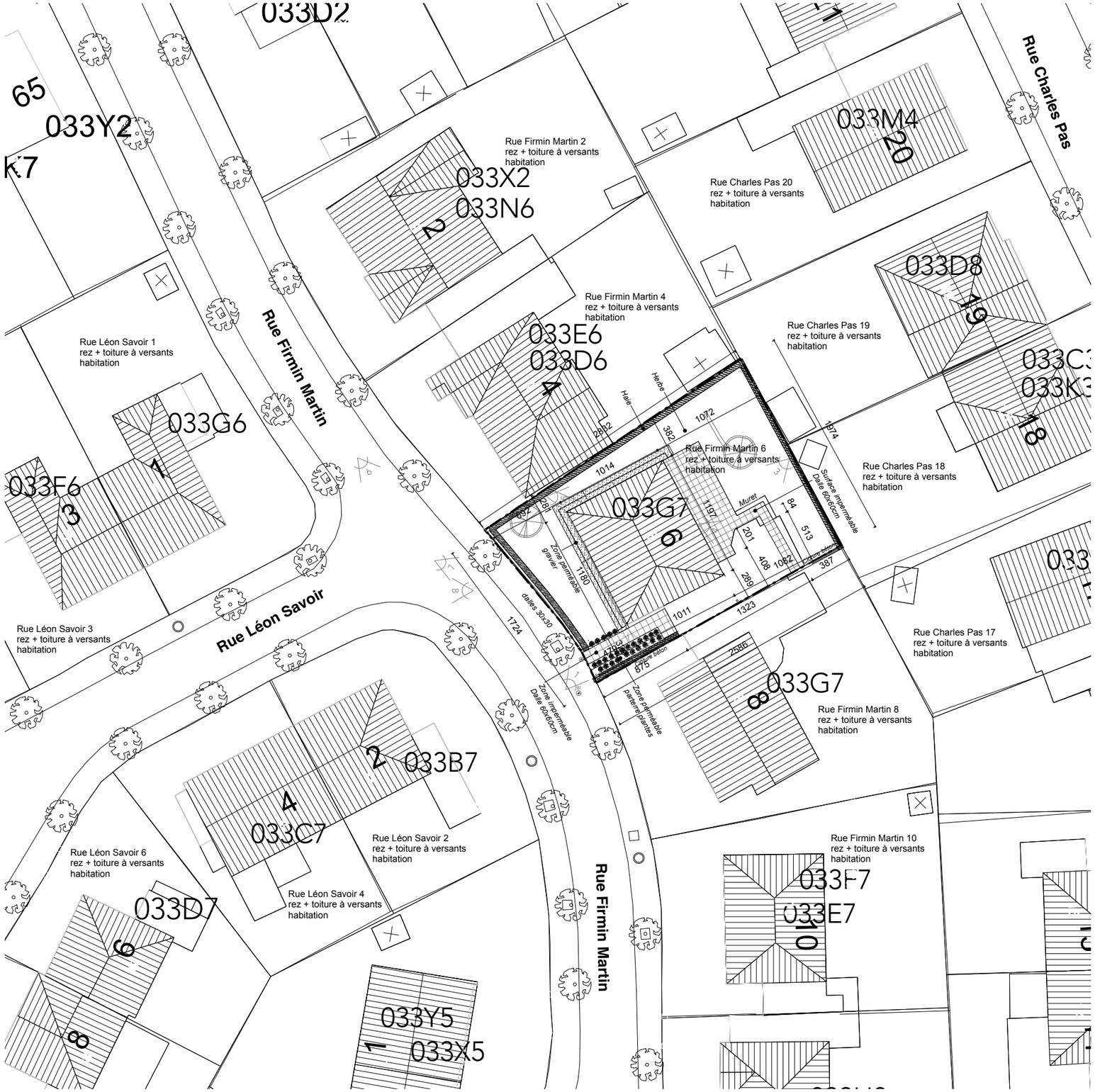


PLAN D'IMPLANTATION
1/200



PLAN DE LOCALISATION
1/2000

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont données a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernées avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur)) en cas de non execution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	8/09/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN D'IMPLANTATION & LOCALISATION

COMMENTAIRES:

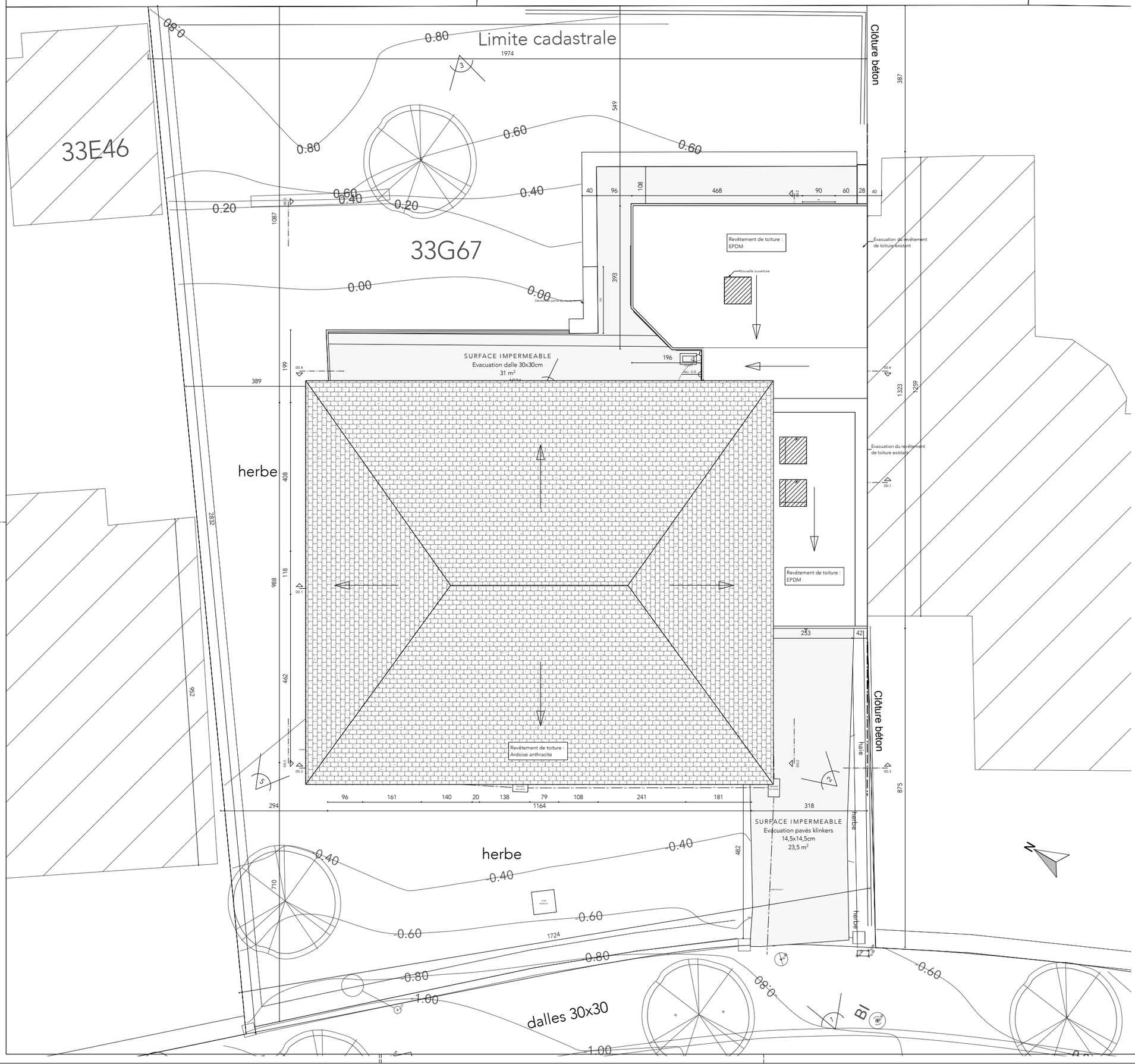
APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6, 1160 Auderghem

ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR: MP

N° PLAN: 1 / 9



MATERIAUX DE FACADE EXISTANTE :

1. Brique de parement peint en blanc
2. Chassis en BOIS
3. Toiture ardoise anthracite
4. Porte de garage coulissante, métallique blanche
5. Chassis coulissant en bois teinté foncé
6. Bloc de verre
7. Porte d'entrée en bois peint blanc et vitrage

LEGENDE :

- Maçonnerie existante
- Modifications/démolitions
- Surface imperméable à évacuer
- Toiture en ardoise anthracite
- Pierre naturelle de sous-bassement facaçade
- Pleine terre
- DEU — Egouttage
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entiere propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur). en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

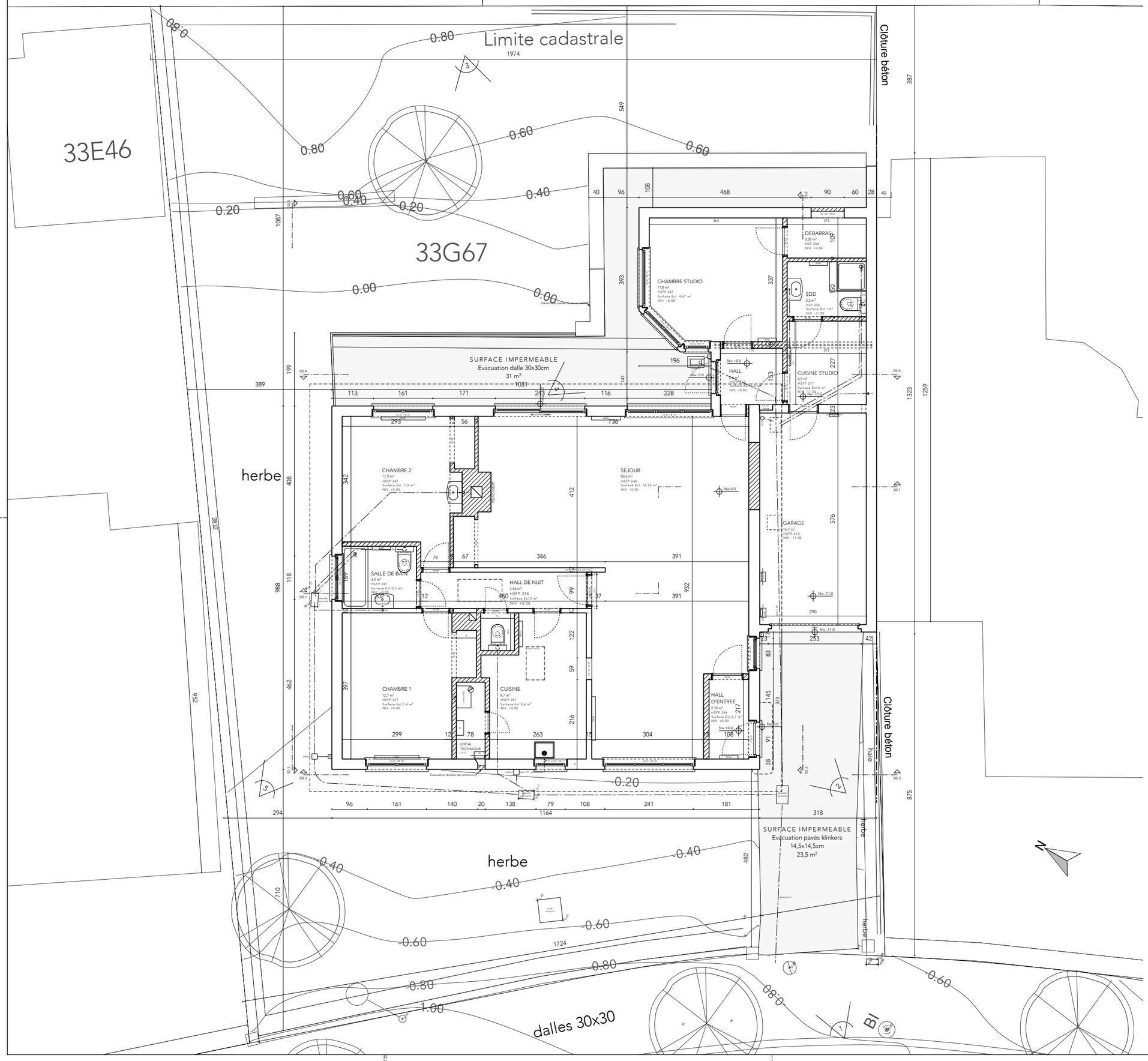
DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN DE TOITURE EXISTANT DE DROIT

COMMENTAIRES:

APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET:	ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:	
Section E, numéro 33/G/67, lot 711 Rue Firmin Martin 6, 1160 Auderghem		
	DESSINATEUR: MP	N° PLAN: 2 / 9



MATERIAUX DE FACADE EXISTANTE :

1. Brique de parement peint en blanc
2. Chassis en BOIS
3. Toiture ardoise anthracite
4. Porte de garage coulissante, métallique blanche
5. Chassis coulissant en bois teinté foncé
6. Bloc de verre
7. Porte d'entrée en bois peint blanc et vitrage

LEGENDE :

- Maçonnerie existante
- Modifications/démolitions
- Surface imperméable à évacuer
- Toiture en ardoise anthracite
- Pierre naturelle de sous-bassement facaçade
- Pleine terre
- DEU — Egouttage existant
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni transmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur). en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc. ..) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN GENERAL EXISTANT DE DROIT

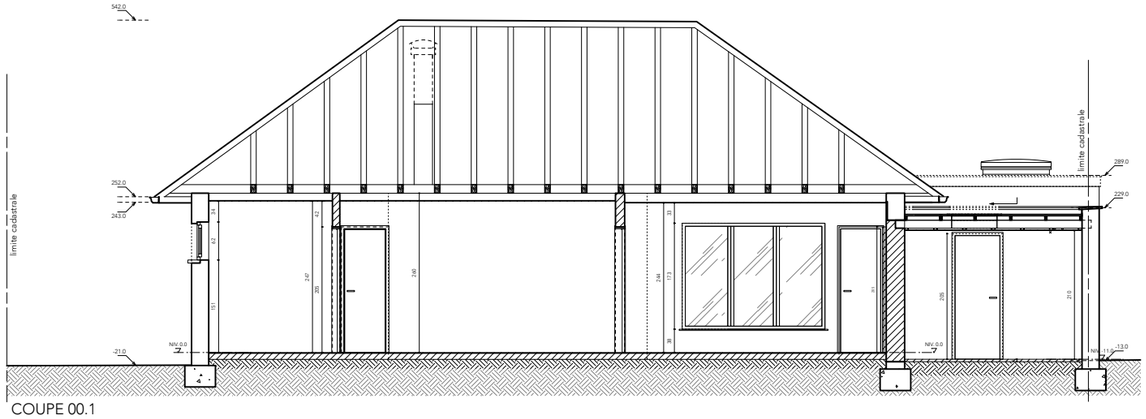
COMMENTAIRES:

APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

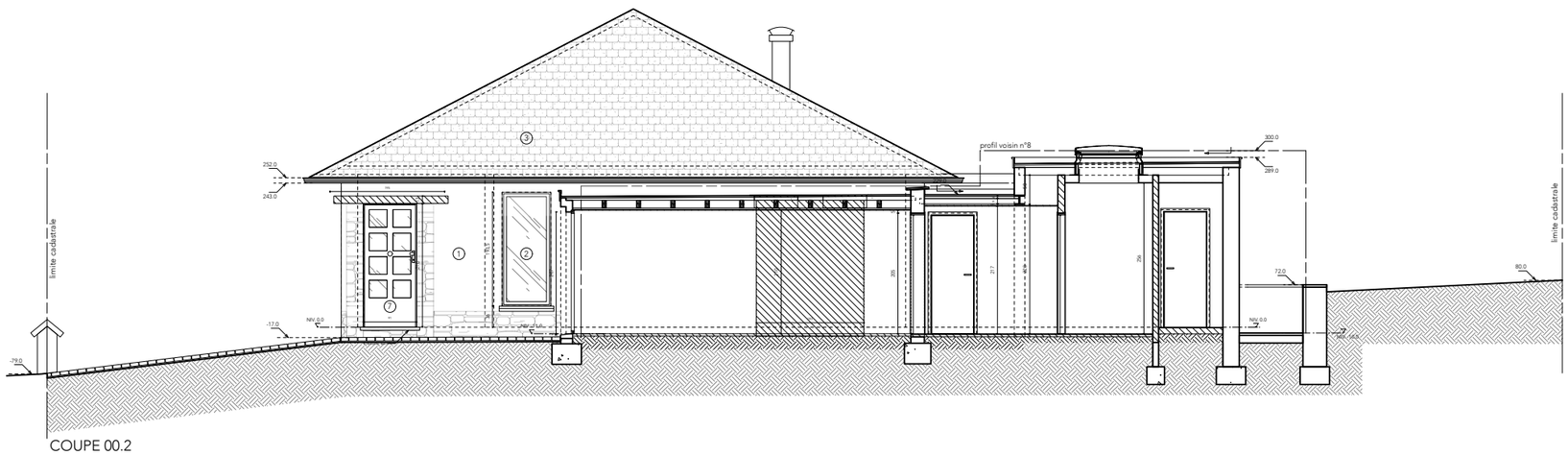
LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711 — Rue Firmin Martin 6, 1160 Auderghem

ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR: MP — N° PLAN: 3 / 9



COUPE 00.1



COUPE 00.2



COUPE 00.3

MATERIAUX DE FACADE EXISTANTE :

1. Brique de parement peint en blanc
2. Chassis en BOIS
3. Toiture ardoise anthracite
4. Porte de garage coulissante, métallique blanche
5. Chassis coulissant en bois teinté foncé
6. Bloc de verre
7. Porte d'entrée en bois peint blanc et vitrage

LEGENDE :

- Maçonnerie existante
- Modifications/démolitions
- Surface imperméable à évacuer
- Toiture en ardoise anthracite
- Pierre naturelle de sous-bassement facaçade
- Pleine terre
- DEU — Egouttage existant
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont données a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernées avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur). en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1. l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: COUPES EXISTANTES DE DROIT 00.1 & 00.2 & 00.3

COMMENTAIRES:

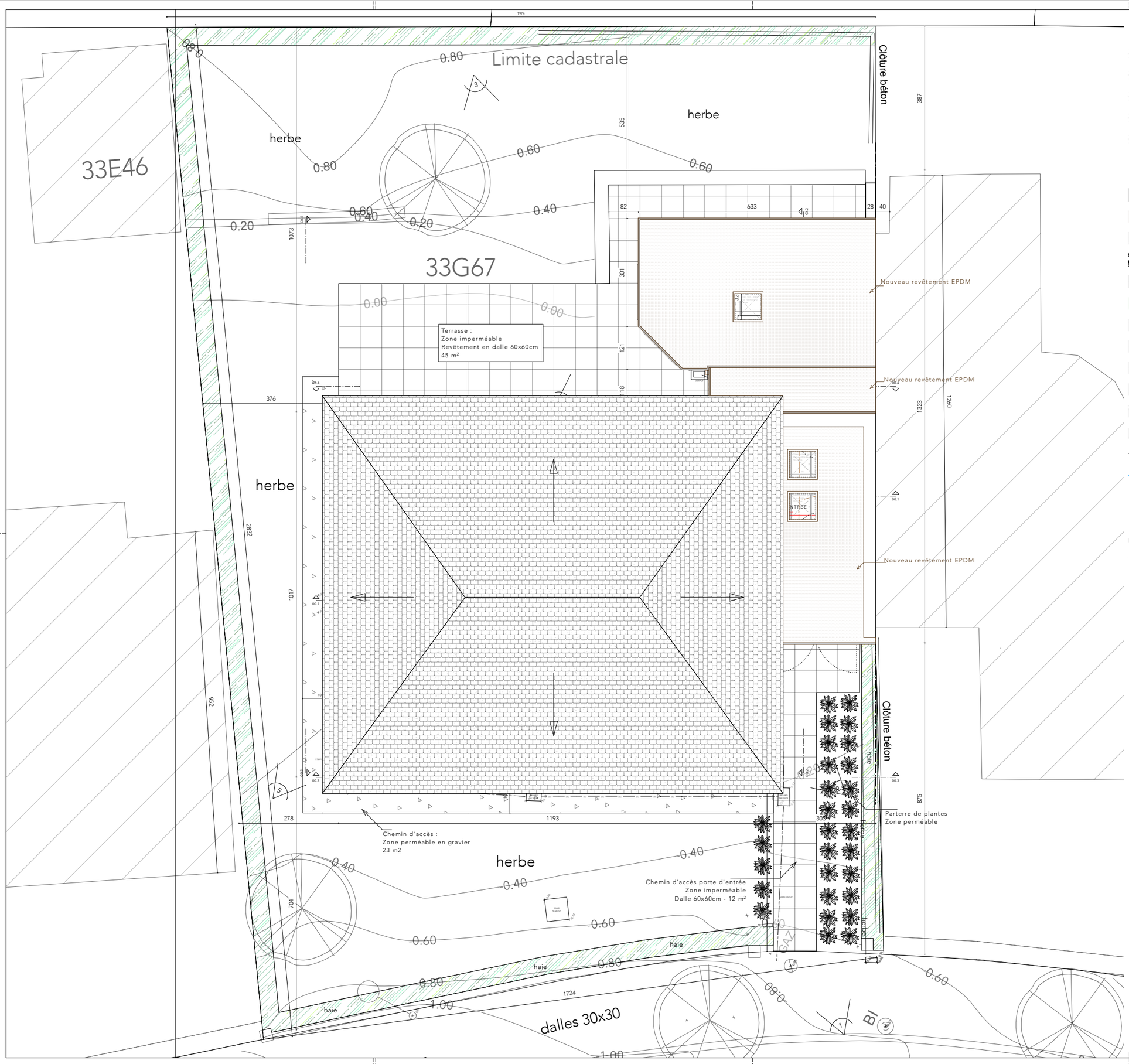
APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6, 1160 Auderghem

ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR	N° PLAN
MP	4 / 9


545.0
255.0
244.0
289.0
229.0
limite cadastrale
limite cadastrale
NIV. -11.0
NIV. 0.0
-7.0
-7.0
217
217
198
215
215
80
80
80



MATERIAUX DE FACADE PROJETEE :

1. Isolation façade EPS 14cm + crepis granuleux gris clair
2. Fenêtres et portes en PVC structuré noir mat
3. Tablettes de fenêtre en ALU structuré noir mat
4. Ardoise microciment col. Anthracite
5. Porte de garage double ouvrant ALU noir mat

LEGENDE :

- Mur existant non modifié
- Nouveau revêment toiture plate en EPDM
- Nouvelle maçonnerie
- Nouvelle cloison légère
- Isolation de façade EPS 14cm
- Haie végétale
- Pleine terre
- Toiture en ardoise anthracite
- Zone imperméable / Dalle 60x60cm
- Zone perméable / gravier
- Isolation laine de roche 14cm - faux-plafond
- Isolation PIR 12cm- toiture plate
- DEU — Egouttage existante
- DEU — Nouvel egouttage
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur) en cas de non execution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN TOITURE PROJETEE

COMMENTAIRES: Commentaires

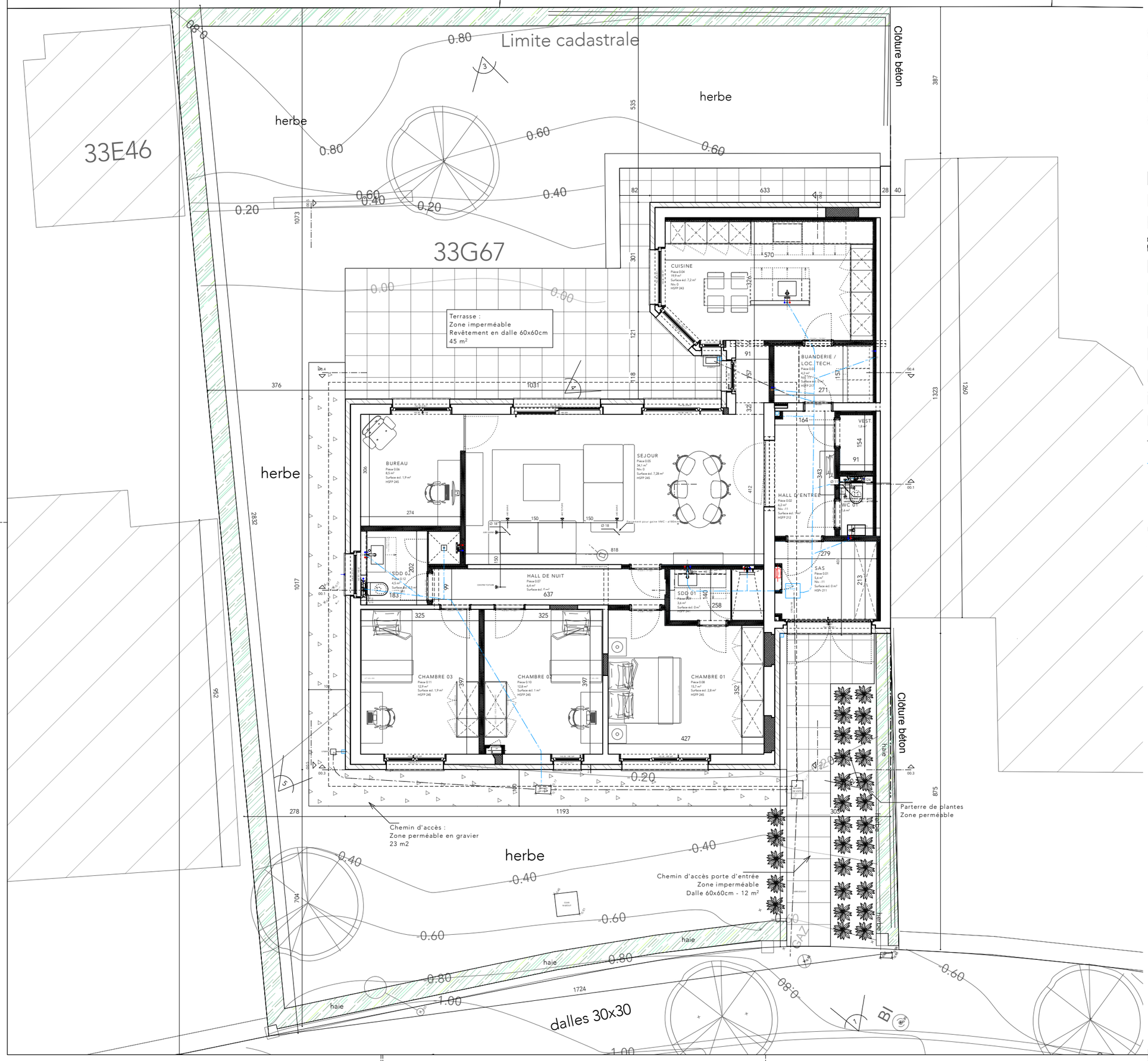
APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6 - 1160 Auderghem

ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR: MP

N° PLAN: 6 / 9



MATERIAUX DE FACADE PROJETEE :

1. Isolation façade EPS 14cm + crepis granuleux gris clair
2. Fenêtres et portes en PVC structuré noir mat
3. Tablettes de fenêtre en ALU structuré noir mat
4. Ardoise microciment col. Anthracite
5. Porte de garage double ouvrant ALU noir mat

LEGENDE :

- Mur existant non modifié
- Nouveau revêment toiture plate en EPDM
- Nouvelle maçonnerie
- Nouvelle cloison légère
- Isolation de façade EPS 14cm
- Haie végétale
- Pleine terre
- Toiture en ardoise anthracite
- Zone imperméable / Dalle 60x60cm
- Zone perméable / gravier
- Isolation laine de roche 14cm - faux-plafond
- Isolation PIR 12cm- toiture plate
- DEU — Egouttage existante
- DEU — Nouvel egouttage
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entiere propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur); en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc..) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: PLAN GENERAL PROJETE

COMMENTAIRES: Commentaires

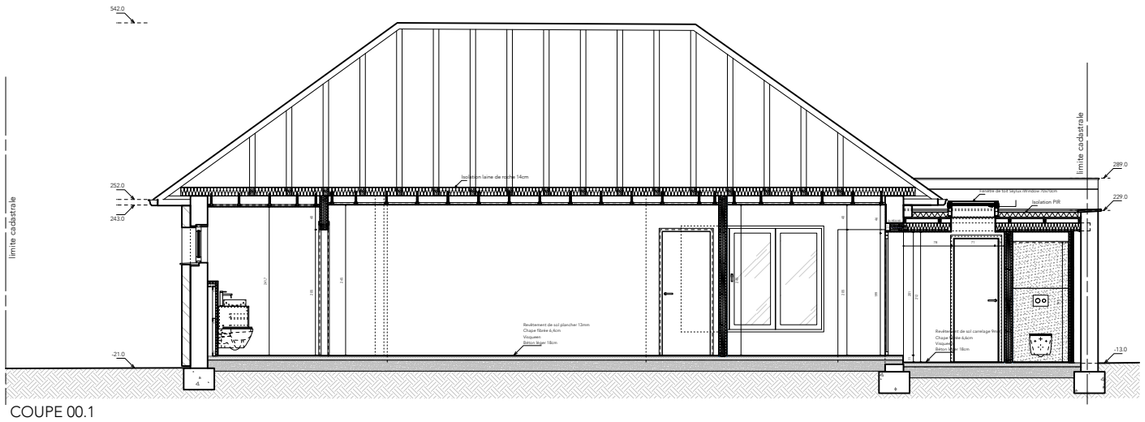
APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE: | APPROBATION ARCHITECTE: | APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6 - 1160 Auderghem

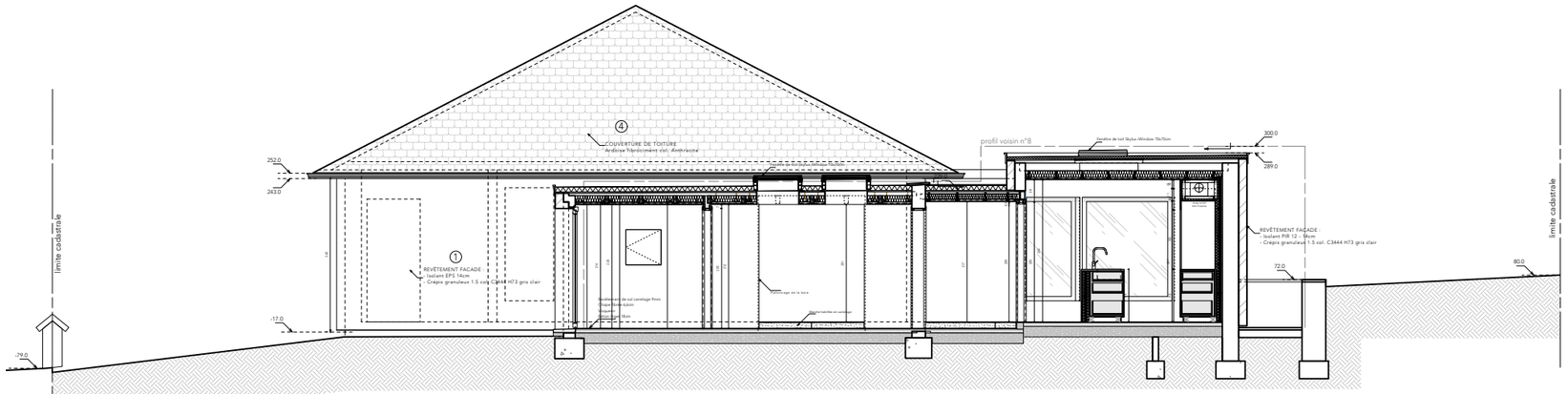
ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR: MP

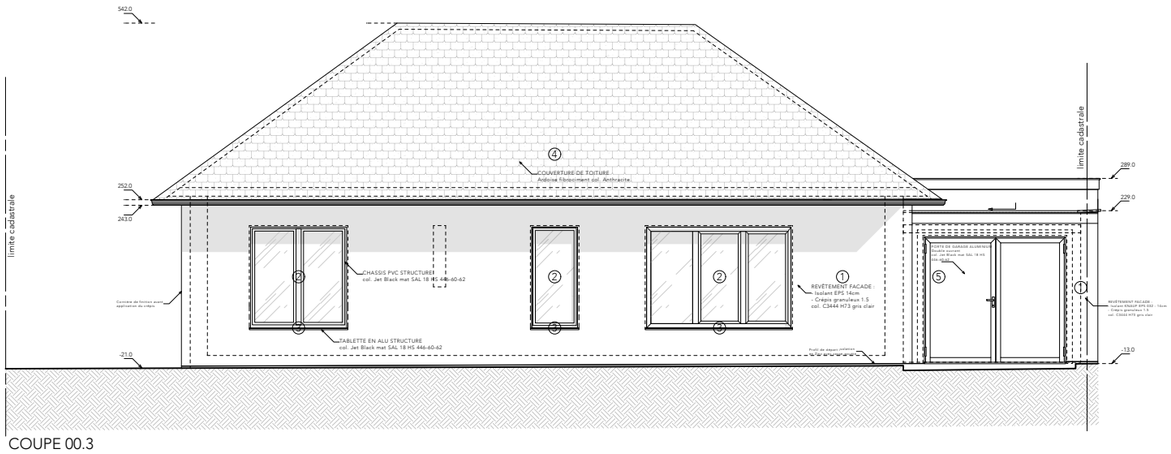
N° PLAN: 7 / 9



COUPE 00.1



COUPE 00.2



COUPE 00.3

MATERIAUX DE FACADE PROJETEE :

1. Isolation façade EPS 14cm + crepis granuleux gris clair
2. Fenêtres et portes en PVC structuré noir mat
3. Tablettes de fenêtre en ALU structuré noir mat
4. Ardoise microciment col. Anthracite
5. Porte de garage double ouvrant ALU noir mat

LEGENDE :

- Mur existant non modifié
- Nouveau revêment toiture plate en EPDM
- Nouvelle maçonnerie
- Nouvelle cloison légère
- Isolation de façade EPS 14cm
- Haie végétale
- Pleine terre
- Toiture en ardoise anthracite
- Zone imperméable / Dalle 60x60cm
- Zone perméable / gravier
- Isolation laine de roche 14cm - faux-plafond
- Isolation PIR 12cm- toiture plate
- DEU — Egouttage existante
- DEU — Nouvel egouttage
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont données a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernées avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entière propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni transmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur); en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: COUPES PROJETEES 00.1 & 00.2 & 00.3

COMMENTAIRES: Commentaires

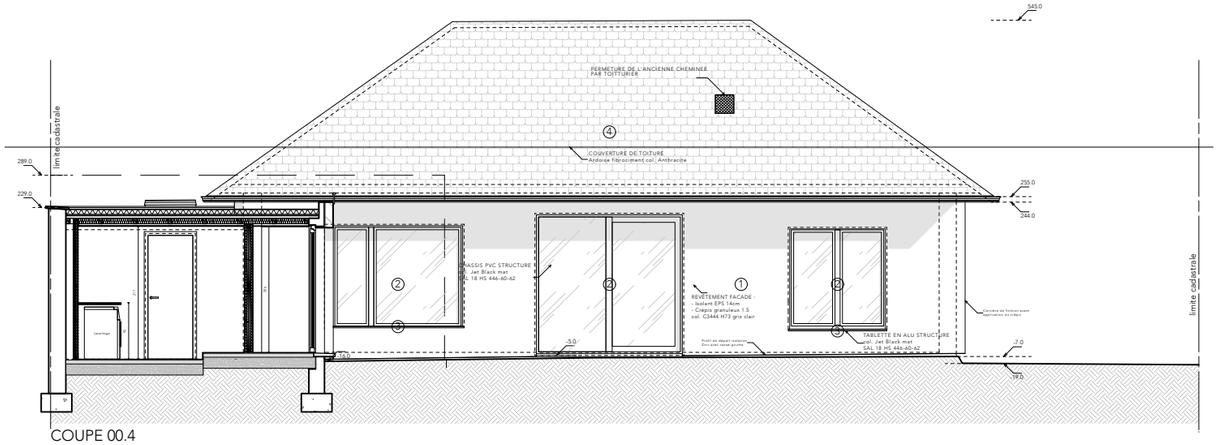
APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6 - 1160 Auderghem

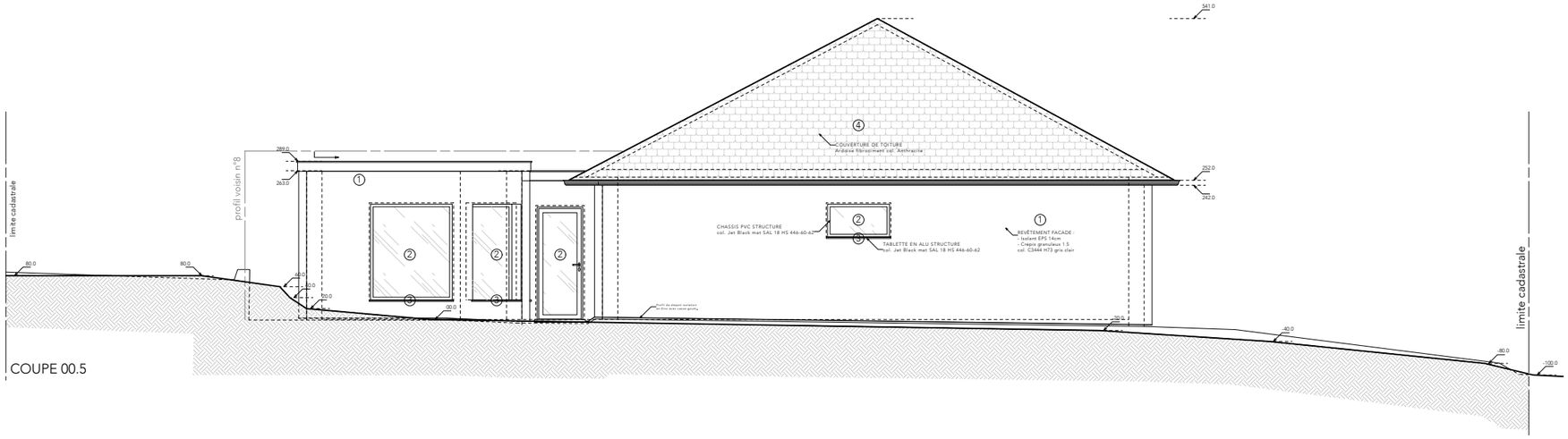
ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR: MP

N° PLAN: 8 / 9



COUPE 00.4



COUPE 00.5

MATERIAUX DE FACADE PROJETEE :

1. Isolation façade EPS 14cm + crepis granuleux gris clair
2. Fenêtres et portes en PVC structuré noir mat
3. Tablettes de fenêtre en ALU structuré noir mat
4. Ardoise microciment col. Anthracite
5. Porte de garage double ouvrant ALU noir mat

LEGENDE :

- Mur existant non modifié
- Nouveau revêment toiture plate en EPDM
- Nouvelle maçonnerie
- Nouvelle cloison légère
- Isolation de façade EPS 14cm
- Haie végétale
- Pleine terre
- Toiture en ardoise anthracite
- Zone imperméable / Dalle 60x60cm
- Zone perméable / gravier
- Isolation laine de roche 14cm - faux-plafond
- Isolation PIR 12cm- toiture plate
- DEU — Egouttage existante
- DEU — Nouvel egouttage
- D.E.P. Descente d'eau de pluie
- Arbre existant

COLLABORATION

MODIFICATIONS	Date:	ind:

REMARQUES

N.B: Toutes les cotes sont donnees a titre indicatif et sont a relever sur place par les entreprises concernees avant travaux. Tous nos plans, exquisses, croquis, etc. restent notre entiere propriété. Ils ne peuvent etre copiés ni tansmis à des tiers sous peine de dommages et intérêts sans préjuice de poursuites pénales (Loi du 22 mars 1996 et convention de Berne du 9 septembre1996 sur les droits d'auteur). en cas de non exécution des travaux , ces documents devrons nous être restitués. Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant travaux.

1.l'entrepreneur se reporte aux plans de detail et a l'ensemble des documents de soumission et d'execution.
2. les informations relatives a la stabilite indiquees aux plans de l'architecte sont donnees a titre indicatif. tous les elements structurels font l'objet d'une etude particuliere a laquelle l'entrepreneur se reporte.
3. de meme, toutes les donnees concernant les techniques speciales (electricite, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, conditionnement d'air, ascenseur, etc...) sont reprises a titre indicatif. l'entrepreneur se reporte des lors aux etudes specifiques.
4. les dimensions et les niveaux des ouvrages existants et/ou du terrain sont donnes a titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les verifier in situ. il previendra l'architecte de toute erreur ou confusion avant execution.

N° DOSSIER:	NOM DU DOSSIER:	PHASE EN COURS:	DATE:	ECHELLE:
2606	MARTIN_AUD	PERMIS D'URBANISME	26/10/26	1:50

DENOMINATION PROJET: RENOVATION MAISON UNIFAMILIALE

PLAN: COUPES PROJETEES 00.4 & 00.5

COMMENTAIRES: Commentaires

APPROBATION MAITRE DE L'OUVRAGE:	APPROBATION ARCHITECTE:	APPROBATION ENTREPRENEUR:

LOCALISATION DU PROJET: Section E, numéro 33/G/67, lot 711
Rue Firmin Martin 6 - 1160 Auderghem

ADRESSE MAITRE D'OUVRAGE:

DESSINATEUR	N° PLAN
MP	9 / 9